Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 19 (1957)

Heft: 7

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles des sections

Association fribourgeoise des propriétaires de tracteurs.

Depuis quelques mois déjà et avec la précieuse collaboration des organes de police, l'A.F.P.T. a entrepris avec un certain succès, une campagne dans le but de prévenir les accidents de la circulation. A cet effet, elle a invité tous les propriétaires de tracteurs agricoles, dont le nombre s'élève à ce jour à plus de 2400 et tous les agriculteurs du canton en général, utilisant la voie publique, à munir leurs véhicules, tracteurs, remorques, chars à pneus, charrettes etc. de signaux réfléchissants, livrés à prix réduit. Les différents modèles et bulletins de commande sont à leur disposition dans tous les postes de gendarmerie du canton.

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales en vigueur, les véhicules agricoles, utilisant la voie publique, doivent être pourvus, dès la chute du jour, de signaux réfléchissants ou d'un éclairage, visibles de l'arrière, par les autres usagers de la route. En cas d'accident, la responsabilité personnelle du détenteur ou du conducteur du véhicule, est engagée. Si jusqu'à ce jour, un grand nombre d'agriculteurs ont déjà pourvu leurs véhicules de signaux réfléchissants, il en reste encore de nombreux qui, par négligence ou ignorance des prescriptions légales, continuent à circuler sur la voie publique sans aucun éclairage, provoquant de légitimes réclamations de la part des autres usagers de la route.

En raison de la reprise intense de la circulation et de l'accroissement constant du nombre des conducteurs et des véhicules à moteur, l'A.F.P.T. adresse un nouvel appel à tous les agriculteurs, dont les véhicules ne sont pas encore pourvus de signaux réfléchissants. Les divers postes de gendarmerie du canton les conseilleront sur le choix des signaux convenant le mieux pour les divers véhicules. De même, le Secrétariat de l'A.F. P.T. rue Geiler 2, à Fribourg, est à la disposition de chacun et adressera aux intréressés les bulletins de commande.

A.F.P.T.

Il est rappelé aux membres que selon convention passée en son temps avec 28 garagistes du canton, dont les noms leur ont été communiqués, qu'ils ont droit à des rabais spéciaux sur les batteries, pneumatiques et toits protecteurs. Sur demande, le Secrétariat (rue Geiler 2, Fribourg) fera parvenir aux membres, une nouvelle liste des garagistes en question. Depuis lors, deux nouveaux garagistes ont demandé à passer également la convention, demandes qui ont été agréées par le comité. Il s'agit de:

Emile Aebischer-Zosso, garagiste à Rizenbach/BE. Tschiemer frères, ateliers mécaniques, à Guin.

> Le président: J. Marmy. Le gérant: H. Sudan.

Pour le défanage des pommes de terre pour la production de semenceaux contre l'infection des tubercules lors des fortes attaques de mildiou contre les mauvaises herbes